



Code de vie

Matrice comportementale

PRIMAIRE

RESPECT

Le Collège Marie-de-l'Incarnation reconnaît qu'il est essentiel d'apporter une attention à la personne humaine, à son développement et à son cheminement. Cette attention portée à la personne apporte chez nos élèves le respect de soi et des autres, l'empathie et la bienveillance.

Thème	Description du comportement attendu
Je respecte les autres et l'environnement .	<ul style="list-style-type: none">- J'emploie « Madame » ou « Monsieur » lorsque je m'adresse à un adulte de l'école.- Je suis respectueux dans mon langage parlé ou écrit et dans mes gestes.- Je respecte les lieux et le matériel mis à ma disposition.- Je collabore aux consignes et aux directives de tous les adultes œuvrant dans l'école.- Je fais preuve d'ouverture d'esprit en accueillant l'autre dans ses différences (religieuses, sociales, sexuelles, culturelles et physiques).
J'agis de façon sécuritaire pour moi et pour les autres afin de favoriser des relations harmonieuses.	<ul style="list-style-type: none">- Je circule calmement et je me comporte de façon sécuritaire.- J'utilise adéquatement les outils technologiques, tout en respectant la vie privée des élèves et des adultes de l'école.

RESPONSABILISATION

Le Collège Marie-de-l'Incarnation soutient qu'il importe de développer l'unité de la personne dans sa totalité en lui offrant une base solide. En ce sens, l'élève sera davantage réflexif et conscient de sa liberté, de la responsabilité de ses choix et de l'importance d'être solidaire envers ses valeurs et celles de sa communauté.

Thème	Description du comportement attendu
<p>Je prends mes responsabilités afin de développer mon plein potentiel dans mes réussites éducatives et personnelles.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Je prends conscience de mes erreurs et j'accepte les conséquences qui s'y rattachent. - J'arrive à l'heure aux endroits prévus. - J'apporte tout le matériel nécessaire à la tâche et je l'utilise adéquatement. - Je laisse mon outil technologique (cellulaire, iPad, portable, etc.) éteint et rangé à un endroit déterminé, sauf pour le travail en classe lorsque demandé par l'enseignant. - Je fais le travail demandé, selon les consignes de l'adulte et dans le temps alloué. - Je porte l'uniforme officiel du Collège, tel qu'exigé par le CMI (les vêtements de l'uniforme doivent être achetés chez notre fournisseur exclusif Flip Design ; pour l'année scolaire 2021-2022, la garde-robe scolaire de l'Habit fait la mode est encore acceptée). - Je porte une chaussure de ville noire qui ne fait pas de marque. En éducation physique, j'opte pour des espadrilles. - Les cheveux pouvant être attachés doivent l'être en tout temps (filles et garçons). - Lorsque je choisis de porter un bijou ou un vernis à ongles, celui-ci doit être simple et discret.

ENGAGEMENT

Le Collège Marie-de-l'Incarnation offre à ses apprenants un milieu de vie qui encourage les initiatives éducatives de ses professionnels. Ainsi, la structure et l'encadrement proposés soutiennent le sentiment d'appartenance, l'engagement et la rigueur chez les élèves. Cela amène aussi l'élève à être actif et curieux.

Thème	Description du comportement attendu
<p>Je m'engage dans la vie scolaire en me fixant des objectifs et en fournissant des efforts constants pour les atteindre, et ce, malgré les difficultés rencontrées.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Je participe activement aux activités d'apprentissage, sportives, socioculturelles, pédagogiques et parascolaires offertes par le Collège dans un esprit de coopération. - J'utilise les ressources d'aide mises à ma disposition. - Je participe à créer un climat propice à l'apprentissage favorisant le travail de qualité et l'harmonie. - Je fais des choix qui favorisent ma réussite éducative et personnelle, contribuant ainsi à mon estime de moi.
<p>J'adopte des comportements qui favorisent mon épanouissement et celui d'autrui.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Je m'engage à respecter l'horaire établi par le Collège en arrivant à l'heure prévue le matin. - Je m'assure de faire les bons choix afin de favoriser mon épanouissement et celui d'autrui. - J'adopte de saines habitudes de vie.

Types d'infraction

Mineur : Écart de conduite qui ne nuit pas au bon fonctionnement de la classe ni à l'apprentissage des élèves, mais qui peut être dérangerant pour certains d'entre eux. Généralement géré par l'adulte qui en est témoin.

Majeur: Écart de conduite qui nuit au bon fonctionnement de la classe, à l'enseignement et, par conséquent, à l'apprentissage des autres élèves. Il peut constituer également un acte violent ou illégal. Requiert donc un retrait du lieu où se trouve l'élève et relève de l'éducateur spécialisé et de la direction générale.

Guide pour identifier le type d'infraction, selon le comportement adopté par l'élève :

Mineur	Majeur
<p>L'élève adopte un comportement allant à l'encontre du code de vie.</p> <p>(1 point)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Gomme; ▪ Costume non réglementaire; ▪ Objet non autorisé; ▪ Nourriture ou boisson aux endroits non permis; ▪ Non-respect du matériel; ▪ Langage ou déplacement inapproprié; ▪ Présence dans un endroit non permis; ▪ Démonstrations amoureuses dans les corridors; ▪ Encourage les mauvais comportements; ▪ Non-respect de la personne ou des consignes; ▪ Tricherie, mensonge, etc. 	<p>L'élève adopte un comportement qui porte atteinte au groupe, aux activités ou à l'environnement.</p> <p>(4 points)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Langage vulgaire; ▪ Non-respect de l'environnement; ▪ Perturbation du cours ou du milieu (bruits inappropriés ou excessifs, lance des objets, se déplace sans autorisation, dérange les autres, etc.); ▪ Refus de travailler ou de collaborer; ▪ Provoque; ▪ Bouscule, se chamaille; ▪ Exclut les autres; ▪ Commentaires racistes, sexistes, homophobes ou autres; ▪ Quitte la classe sans autorisation, etc.
<p>L'élève adopte un comportement qui porte atteinte à son cheminement.</p> <p>(2 points)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Retard; ▪ Oubli de matériel; ▪ Devoir incomplet; ▪ Devoir non fait; ▪ Document non signé; ▪ Travail non remis; ▪ Endommage son matériel scolaire; ▪ Passivité en classe; ▪ Activité non pertinente dans le cours; ▪ Parle à un moment inopportun; ▪ N'est pas à sa place ou se déplace sans autorisation; ▪ Absence non motivée; ▪ S'absente de la classe ou de l'école sans autorisation, etc. 	<p>L'élève adopte un comportement qui porte atteinte à l'intégrité ou qui est illégal.</p> <p>(8 points)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Falsification, plagiat, tricherie; ▪ Manque de respect envers autrui; ▪ Infraction à un règlement ou une loi; ▪ Violence* verbale ou psychologique (menaces, injures, chantage, intimidation* etc.); ▪ Vole ou brise la propriété d'autrui; ▪ Possession d'objet illicite; ▪ Possession d'objet dangereux; ▪ Comportement mettant en péril sa propre sécurité ou la sécurité d'autrui, etc.

***Violence**

Définition : Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique, sociale ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

Pour de plus amples informations, veuillez vous référer au Plan de lutte contre l'intimidation et la violence (document révisé le 9 novembre 2020).

***Intimidation**

Définition : Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère **répétitif** exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.

Pour de plus amples informations, veuillez vous référer au Plan de lutte contre l'intimidation et la violence (document révisé le 9 novembre 2020).

SYSTÈME DISCIPLINAIRE DE CHEMINEMENT COMPORTEMENTAL

Le système disciplinaire est basé sur l'**engagement** de l'élève dans son cheminement comportemental et vise à créer et maintenir un environnement favorisant l'enseignement et l'apprentissage. Notre système de gestion des comportements permet un encadrement et une supervision personnalisés qui accompagnent l'élève vers l'adoption de comportements appropriés.

Lorsqu'un élève :

- n'obtient **aucun** constat comportemental **pendant 2 semaines** (10 jours ouvrables), ce dernier bénéficie d'une bonification de son dernier constat. De ce fait, ce billet ne sera plus comptabilisé, mais demeurera consigné au dossier afin d'obtenir un portrait global de ses besoins et défis personnels.
- n'obtient **aucun** constat comportemental **pendant 3 semaines** (15 jours ouvrables), ce dernier bénéficie d'un rachat d'un niveau des interventions et sanctions possibles. De ce fait, ce niveau ne sera plus comptabilisé, mais demeurera consigné au dossier.

Niveaux	Cumulatif des constats comportementaux (points)	Interventions et mesure de soutien	Sanction et conséquences éducatives (graduées et conséquentes)
Avertissement formel	4 pts	Le titulaire effectue un retour sur le comportement attendu et recherche des solutions avec l'élève.	Comportement observé
1^{er}	8 pts	Rencontre individuelle avec l'éducateur spécialisé.	Démarches responsabilisantes personnalisées
2^e	16 pts	Rencontre de l'élève et des répondants avec la direction, l'éducateur spécialisé et le titulaire afin de mettre en place un contrat (plan d'action) personnalisé avec renforcement positif.	...
3^e	24 pts	...	Suspension interne de 3 ou 5 jours
4^e	32 pts	...	Évaluation du cas (dossier) et possibilité d'une révocation d'inscription ou d'une expulsion du Collège.